DEPARTEMENT DES LANDES (40) VILLE DE SAINT-VINCENT DE TYROSSE



24 avenue Nationale 40230 SAINT-VINCENT DE TYROSSE

Tel: 05 58 77 00 21 contact@tyrosseville.com

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 26 MARS 2024

N° 20240326_08

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six mars, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Vincent de Tyrosse, dûment convoqué le vingt mars, s'est réuni en Mairie, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Régis GELEZ, Maire en exercice.

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal	29	Date de convocation	Le 20 mars 2024
Nombre de présents	23	Date d'affichage	Du 29/03 au 30/05/2024
Nombre de pouvoirs	5	Secrétaire de séance (conformément à l'article L 2121-17 du CGCT)	M. Pierre LAFFITTE
Suffrages exprimés	28	Rapporteur	M. Guy LUQUE
Nomenclature	7.1	Certifiée exécutoire	Le 29 mars 2024

PRESENTS: M. Régis GELEZ, M. Pierre LAFFITTE, Mme Stéphanie MORA-DAUGAREIL, M. Régis DUBUS, M. Guy LUQUE, Mme Emmanuelle BRESSOUD, M. Jean-Marie LAFITTE, M. Alain LACAVE, Mme Sylvie BARTHELEMY, M. François MARTOUREY, Mme Patricia MORENO, M. Thierry ZALDUA, M. Joffrey ROMAIN, M. Julien LEROY, Mme Patricia GATEL, M. Stéphane JACQUOT, Mme Adeline COUMAILLEAU, Mme Marielle LABERTIT, Mme Coralie LECOLIER, M. Thomas CASAMAYOU, M. Daniel GAUYAT, Mme Hélène LASSALLE, M. Bruno LAGRAVE

ABSENT AYANT DONNÉ POUVOIR: Mme Christine GAYON, pouvoir à Mme Stéphanie MORA-DAUGAREIL; Mme Céline WAGNIART, pouvoir à Mme Patricia GATEL; Mme Christelle ELOZEGUY, pouvoir à M. le Maire; Mme Béatrice DUCASSE, pouvoir à M. François MARTOUREY; M. Gilles DOR, pouvoir à M. Thomas CASAMAYOU

ABSENTE EXCUSÉE: Mme Fusilha DESTENABE

Quorum atteint : conformément à l'article L2121-17 du CGCT, le Conseil Municipal est valablement autorisé à délibérer.

OBJET: AFFECTATION DES RESULTATS 2023 - BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE

CONSIDÉRANT la présentation de cette question à la Commission Administration générale – Finances qui s'est réunie le 18 mars 2024,

Constatant que le Compte Administratif 2023 du Budget principal de la Ville fait apparaître :

Envoyé en préfecture le 27/03/2024 Reçu en préfecture le 27/03/2024 Publié le 29/03/2024

ID: 040-214002842-20240326-20240326 08-DE

FONCTIONNEMENT:

Résultat cumulé 2023

1 663 707,84 €

INVESTISSEMENT:

Résultat cumulé 2023 Résultat des RAR 2023 Besoin de financement: 442 746,50 € 339 269,49 € 103 477,01 €

LE CONSEIL MUNICIPAL.

DECIDE de ne rien affecter en 2024 au compte 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé » car la section d'investissement est excédentaire;

PRÉCISE, par conséquent, que le résultat reporté de fonctionnement (compte 002) en 2024 sera donc de 1 663 707,84 €.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE A LA MAJORITÉ

(4 abstentions: Mme LABERTIT, M. DOR (via son pouvoir donné à M. CASAMAYOU), Mme LÉCOLIER et M. CASAMAYOU du Groupe « Osons Tyrosse-Semisens 2026 »)

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

La saisine de la juridiction peut se faire par envoi sur papier, dépôt sur place ou en ligne via le site sécurisé : www.telerecours.fr.

Le Maire.

Régis GELEZ.

Le secrétaire. Pierre LAFFITTE.